



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

### **SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 10 novembre 2021, au lieu habituel des délibérations sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne  
Mme la conseillère Roxanne Gendron  
M. le conseiller Marc Blain  
Mme la conseillère Violaine Audet

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale  
Mme Anne Audet, greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

21-11-264

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.**

21-11-265

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté avec correction à la résolution 21-09-246, afin d'ajouter le point suivant en conclusion :**

**« D'AUTORISER la directrice du Service de développement économique à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution. »**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

21-11-266

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**

21-11-267

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
CORRECTION DU 29 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de correction en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de correction mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**

21-11-268

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES  
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS  
DE SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

**Manon Mongeau**

*Commis secrétaire-réceptionniste* ..... 2, 17, 29, 30

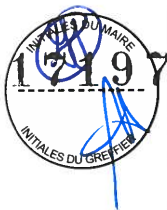
*Secrétaire loisirs et culture* ..... 7, 15, 16

**Martine Pilon**

*Opérateur-concierge* ..... 1<sup>er</sup> au 30

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
21-11-269

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES  
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS  
D'OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

**Manon Mongeau**

*Commis secrétaire-réceptionniste ..... (1<sup>er</sup> au 15), 25*

**Jasmin Baril**

*Opérateur-concierge..... (1<sup>er</sup> au 31)*

**Martine Pilon**

*Opérateur-concierge..... (1<sup>er</sup> au 31)*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

21-11-270

**EMBAUCHE DE MME MARTINE PILON À TITRE D'EMPLOYÉE  
TEMPORAIRE AU POSTE D'OPÉRATEUR CONCIERGE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon avait autorisé par la résolution 19-05-133 l'embauche de Mme Martine Pilon au poste d'opérateur concierge à l'essai au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Pilon a, à ce jour, accumulé plus de 150 jours de travail et qu'elle a complété sa période d'essai ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

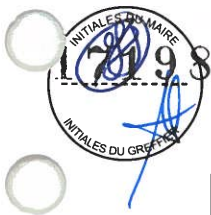
**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de Mme Martine Pilon à titre d'employée temporaire au poste d'opérateur concierge à compter du 9 octobre 2021, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.**

21-11-271

**EMBAUCHE DE M. MICHEL CÔTÉ AU POSTE D'OPÉRATEUR  
CAMION DE DÉNEIGEMENT ET CHARGEUR SUR ROUES  
POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DE LA  
MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2021-2022**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher le personnel supplémentaire nécessaire aux opérations de déneigement de la municipalité pour la saison 2021-2022 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Côté a soumis sa candidature au poste d'opérateur camion de déneigement et chargeur sur roues pour les opérations de déneigement de la municipalité pour la saison 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de M. Michel Côté au poste saisonnier d'opérateur camion de déneigement et chargeur sur roues pour les opérations de déneigement de la municipalité pour la saison 2021-2022 à partir du 15 novembre 2021 selon un horaire variable.**

21-11-272

**DÉMISSION DE M. NORBERT RIOUX AU POSTE DE JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE MACHINERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE M. Norbert Rioux a avisé la direction générale qu'il quittait ses fonctions de journalier et opérateur de machinerie au service des travaux publics à compter du 29 octobre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER la démission de M. Norbert Rioux, de le remercier pour tout le travail effectué au sein de la municipalité et de lui souhaiter le meilleur des succès dans ses nouveaux défis professionnels.**

21-11-273

**EMBAUCHE DE M. MICKAËL TREMPE À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE STAGIAIRE AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUEVILLON**

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver l'effectif nécessaire au sein du Service de sécurité incendie, il y a lieu d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE M. Mickaël Trempe a soumis sa candidature à titre de pompier volontaire et fourni tous les documents requis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du service ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'ACCEPTER l'embauche de M. Mickaël Trempe à titre de pompier volontaire stagiaire au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

21-11-274

**EMBAUCHE DE M. JÉRÉMY CARON À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE STAGIAIRE AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUEVILLON**

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver l'effectif nécessaire au sein du Service de sécurité incendie, il y a lieu d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jérémy Caron a soumis sa candidature à titre de pompier volontaire et fourni tous les documents requis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du service ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'embauche de M. Jérémy Caron à titre de pompier volontaire stagiaire au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

21-11-275

**EMBAUCHE DE M. DANIEL LECAVALIER À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE STAGIAIRE AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUEVILLON**

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver l'effectif nécessaire au sein du Service de sécurité incendie, il y a lieu d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Lecavalier a soumis sa candidature à titre de pompier volontaire et fourni tous les documents requis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du service ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'embauche de M. Daniel Lecavalier à titre de pompier volontaire stagiaire au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

21-11-276

Annotation

**EMBAUCHE DE MME KARY-ANN CHAINÉ À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE STAGIAIRE AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUEVILLON**

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver l'effectif nécessaire au sein du Service de sécurité incendie, il y a lieu d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Kary-Ann Chainé a soumis sa candidature à titre de pompier volontaire et fourni tous les documents requis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du service ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'embauche de Mme Kary-Ann Chainé à titre de pompier volontaire stagiaire au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

21-11-277

**EMBAUCHE DE MME MARYLOU BISSON AU POSTE DE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir l'embauche de personnel pour contrôler l'accès aux infrastructures du centre communautaire nécessitant le passeport vaccinal ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié l'offre d'emploi du poste de préposé à l'accueil du centre communautaire en septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marylou Bisson a fait parvenir à la direction générale son intérêt pour ce poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de Mme Marylou Bisson à titre de préposée à l'accueil du centre communautaire pour contrôler l'accès aux infrastructures nécessitant le passeport vaccinal.**

21-11-278

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021 TOTALISANT 1 632 101,28 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de septembre 2021 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**Bordereau des chèques**

Chèques 21833 à 21839 inclusivement

Pour la somme de : ..... 3 345,83 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

**Bordereau des dépôts directs**

Dépôts directs 503042 à 503140 inclusivement

Pour la somme de : ..... 1 273 137,73 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 501140

**Bordereau des prélèvements**

Prélèvements 5939 à 6005 inclusivement

Pour la somme de : ..... 214 554,52 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

**Bordereau des salaires**

Salaires semaines 34 à 38 inclusivement

Pour la somme de : ..... 141 063,20 \$

**Grand total : ..... 1 632 101,28 \$**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois de septembre 2021 totalisant 1 632 101,28 \$.**

21-11-279

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 30 septembre 2021.**

21-11-280

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021 TOTALISANT 545 006,56 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'octobre 2021 ;

**Bordereau des chèques**

Chèques 21840 à 21843 inclusivement

Pour la somme de : ..... 19 002,46 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

**Bordereau des dépôts directs**

Dépôts directs 503141 à 503228 inclusivement

Pour la somme de : ..... 248 815,87 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**Bordereau des prélèvements**

Prélèvements 6006 à 6052 inclusivement

Pour la somme de : ..... 172 016,95 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

**Bordereau des salaires**

Salaires semaines 39 à 42 inclusivement

Pour la somme de : ..... 105 171,28 \$

**Grand total : ..... 545 006,56 \$**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois d'octobre 2021 totalisant 545 006,56 \$.**

21-11-281

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 octobre 2021.**

21-11-282

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT les élections municipales du 7 novembre 2021 ;

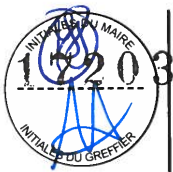
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser tous les membres du conseil municipal à signer les effets bancaires de la Ville ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER les personnes ci-nommées formant le conseil municipal à signer tous les effets bancaires pour et au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon :**

- M. Guy Lafrenière, maire
- M. Denis Lemoyne, conseiller 1
- Mme Roxanne Gendron, conseillère 2
- M. Pierre-Yves Baril, conseiller 3
- M. Charles Goyer, conseiller 4
- M. Marc Blain, conseiller 5
- Mme Violaine Audet, conseillère 6





Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**DE RETIRER les personnes ci-nommées de la liste des signataires :**

- M. Alain Poirier
- Mme Julie Rivard
- M. Gregory Bussières
- Mme Évelyne Girard
- M. Michel Landry
- M. Gaétan Normandeau
- Mme Audrey Simard.

21-11-283

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 333,90 \$ À 9226-2492 QUÉBEC INC. (TROISIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 113, rue Principale Sud se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2021 couvrant ainsi le troisième exercice se terminant le 31 décembre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 333,90 \$ à 9226-2492 Québec inc. correspondant à 50 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.**

21-11-284

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 426,65 \$ À 9017-1232 QUÉBEC INC. (PÉTRO-CANADA) (TROISIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 996 A, boul. Quévillon se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2021 couvrant ainsi le troisième exercice se terminant le 31 décembre 2021 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 426,65 \$ à 9017-1232 Québec inc. (Péto-Canada) correspondant à 50 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.**

21-11-285

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 899,68 \$ À CP REIT PDI QUÉBEC DEVELOPMENTS LTD (ALIMENTATION PIERRE-LUC MORIN) (TROISIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 53-57 place Quévillon se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2021 couvrant ainsi le troisième exercice se terminant le 31 décembre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 899,68 \$ à CP Reit PDI Québec Developments Ltd (Alimentation Pierre-Luc Morin) correspondant à 50 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.**

21-11-286

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 2 921,63 \$ À MATÉRIAUX DUBREUIL INC. (DEUXIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 49, place Quévillon se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2021 couvrant ainsi le deuxième exercice se terminant le 31 décembre 2021 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 2 921,63 \$ à Matériaux Dubreuil inc. correspondant à 75 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.**

21-11-287

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 9 358,48 \$ À DISTRIBUTION SIGNAL INC. (TROISIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 2, chemin du Moulin se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2021 couvrant ainsi le troisième exercice se terminant le 31 décembre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 9 358,48 \$ à Distribution Signal inc. correspondant à 50 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.**

21-11-288

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 7 456,84 \$ À NORDIC KRAFT S.E.C. (DEUXIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 277 et 277-1, un crédit de taxes foncières est accordé au(x) propriétaire(s) d'une nouvelle construction résidentielle, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 250, place J.E. Rivest se qualifient au programme de crédit selon l'article 7.2 du règlement 277 et l'article 5 du règlement 277-1 ;

CONSIDÉRANT QUE le(s) propriétaire(s) ont réglé toutes les taxes foncières du 31 octobre 2021 couvrant ainsi le deuxième exercice se terminant au 31 octobre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 7 456,84 \$ à Nordic Kraft s.e.c. correspondant à 45 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.**

1-11-289

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES 2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2019, le gouvernement du Québec a reconduit le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ayant pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE pour 2022-2023, le Service sécurité incendie prévoit la formation de cinq (5) pompiers au programme « Pompier 1 » pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire et qu'elle doit transmettre sa demande auprès du ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le directeur du Service sécurité incendie à présenter une demande d'aide financière pour la formation de cinq (5) pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique pour l'exercice 2022-2023 et de transmettre cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).**

21-11-290

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LEADING EDGE DEICING SPECIALISTS LTD POUR LA FORMATION SUR LES PROCÉDURES D'OPÉRATION POUR LE CAMION DE DÉGIVRAGE – 9 980 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de l'appel d'offres LSQ-2021-03 prévoit la location d'un camion de dégivrage modèle Caribou 2020 par la Ville et qu'il y a lieu d'avoir une formation pour l'utilisation de cet équipement ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Leading Edge Deicing Specialists Ltd nous a fait parvenir la facture 2108 pour la formation sur les procédures de sécurité et d'opération « Fly Clean, Fly Safe » pour cet équipement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 9 980 \$ avant taxes à Leading Edge Deicing Specialists Ltd pour la formation sur les procédures d'opération pour le camion de dégivrage, modèle Caribou 2020.**

21-11-291

**AUTORISATION DE PAIEMENT À CENTRE DU CAMION MABO INC. POUR L'INSPECTION ET LA RÉPARATION DE L'ANCIEN CAMION DE COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES 11 159,51 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE l'ancien camion de collecte d'ordures ménagères nécessitait un entretien général, afin d'être utilisé en cas de besoin ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Centre du camion Mabo Inc. nous a fait parvenir la facture SC32351 pour l'inspection et la réparation de l'ancien camion de collecte d'ordures ménagères ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 11 159,51 \$ avant taxes à Centre du camion Mabo Inc. pour l'inspection et la réparation de l'ancien camion de collecte d'ordures ménagères.**

21-11-292

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT À CONSTRUCTION SAUVAGEAU INC. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU CENTRE ENTREPRENEURIAL MULTI-USAGE (CEMU) - 19 380 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-05-135, la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de construction d'un entrepôt au centre entrepreneurial multi-usage (CEMU) pour l'entreprise ALS Canada Ltée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un retard de livraison pour les portes de garage ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE Construction Sauvageau inc. nous a fait parvenir la facture 211020 pour les travaux de construction de l'entrepôt complétés à 80 % ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement du premier versement de 19 380 \$ avant taxes à Construction Sauvageau inc. pour les travaux de construction d'un entrepôt au centre entrepreneurial multi-usage (CEMU).**

21-11-293

**AUTORISATION DE PAIEMENT À PL INDUSTRIES INC. POUR LA LOCATION D'UNE GÉNÉRATRICE À LA STATION DE POMPAGE SANITAIRE - 19 555,34 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT le besoin urgent de remplacer la génératrice défectueuse de la station de pompage sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie PL Industries Inc. nous a fait parvenir les factures 3998 et 3999 pour deux mois de location d'une génératrice ainsi que la livraison, soit :

- Facture 3998 .....	7 886,67 \$
- Facture 3999 .....	11 668,67 \$
<b>Total (avant taxes) :.....</b>	<b>19 555,34 \$</b>

TPS : ..... 977,77 \$

TVQ : ..... 1 950,65 \$

**Total : ..... 22 483,76 \$**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement totalisant 19 555,34 \$ avant taxes à PL Industries Inc. pour deux mois de location d'une génératrice à la station de pompage sanitaire ainsi que la livraison.**

21-11-294

**AUTORISATION DE PAIEMENT À HARDY CONSTRUCTION DU DÉCOMPTE N°7 DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2020-05 531 664,56 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de l'appel d'offres LSQ-2020-05 à Hardy Construction par la résolution 21-03-059 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hardy Construction nous a fait parvenir la facture suivante :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

- Décompte n° 7 ..... 531 664,56 \$  
*Travaux du 1<sup>er</sup> au 31 septembre 2021*

TPS.....	26 583,23 \$
TVQ.....	53 033,54 \$
<b>Total :.....</b>	<b>611 281,33 \$</b>

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 531 664,56 \$ avant taxes à Hardy Construction du décompte n° 7 de l'appel d'offres LSQ-2020-05.**

21-11-295

**AUTORISATION DE PAIEMENT À HARDY CONSTRUCTION DU DÉCOMPTE N° 8 DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2020-05 349 122,05 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de l'appel d'offres LSQ-2020-05 à Hardy Construction par la résolution 21-03-059 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hardy Construction nous a fait parvenir la facture suivante :

- Décompte n° 8..... 349 122,05 \$  
*Travaux du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021*

TPS.....	17 456,10 \$
TVQ.....	34 824,92 \$
<b>Total :.....</b>	<b>401 403,07 \$</b>

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

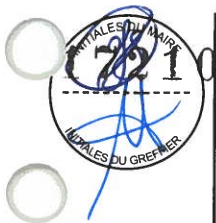
**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 349 122,05 \$ avant taxes à Hardy Construction du décompte n° 8 de l'appel d'offres LSQ-2020-05.**

21-11-296

**AUTORISATION DE PAIEMENT À BOUTIQUE DE QUILLES BUFFA INC. POUR L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION ET L'ACHAT DE MATÉRIEL DE LA SALLE DE QUILLES 11 718,78 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE Boutique de Quilles Buffa Inc. nous a fait parvenir la facture IN05050227 pour l'entretien, la réparation et l'achat de matériel de la salle de quilles du centre communautaire ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue prévoyait un coût d'environ 2 250 \$ pour l'entretien et la réparation de la salle de quilles mis à part l'achat de matériel ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection du technicien, il s'est avéré que les réparations étaient beaucoup plus importantes et urgentes que prévues notamment au niveau de l'ajustement des planteurs et que le mauvais état des quilles amplifiait le déséquilibre et le fonctionnement de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire de maintenir cet équipement en bon état ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 11 718,78 \$ avant taxes à Boutique de Quilles Buffa Inc. pour l'entretien, la réparation et l'achat de matériel de la salle de quilles du centre communautaire.**

21-11-297

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2021 ET JANVIER, FÉVRIER 2022**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement:**

**QUE le conseil nomme M. le conseiller Marc Blain, maire suppléant et Mme la conseillère Violaine Audet, mairesse suppléante substitut pour les mois de novembre, décembre 2021 et janvier, février 2022.**

21-11-298

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 319 INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Denis Lemoyne donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 319 intitulé « Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux ».





No de résolution  
**21-11-299**

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

Annotation

**VENTE D'UN TERRAIN COMMERCIAL À VIDÉOTRON LTÉE  
SITUÉ AU 24, PLACE J.E. RIVEST (LOT 6 416 911)  
12 688,26 \$ TAXES EN SUS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville autorisait le 14 juillet 2021 par la résolution 21-07-198 la vente d'un terrain commercial situé au 24, place J.E. Rivest (lot 6 416 911) à Télédistribution Amos inc. pour la somme de 12 688,26 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville autorisait le 11 août 2021 par la résolution 21-08-277 la prolongation du délai de signature de l'acte de vente avec Télédistribution Amos inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il a eu transfert de propriété entre Télédistribution Amos inc. et Vidéotron ltée et qu'il y a lieu de changer le nom de l'acquéreur ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la vente d'un terrain commercial situé au 24, place J.E. Rivest (lot 6 416 911) à Vidéotron ltée pour la somme de 12 688,26 \$ taxes en sus aux mêmes conditions que celles stipulées à la résolution 21-07-198, soit :**

**QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur ;**

**QUE les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville de Lebel-sur-Quévillon soient inscrites au contrat de vente ;**

**QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

**21-11-300**

**AUTORISATION DE PAIEMENT À DESSERCOM INC. POUR LE  
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ MUNICIPAL - 151 453 \$  
NON TAXÉ**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre l'OSBL Dessercom inc. et la Ville pour assurer le service de transport adapté municipal ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 4147 couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture présente une augmentation de près de 35 000 \$ par rapport à l'année précédente ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**DE REFUSER le paiement de la facture 4147 à Dessercom inc. pour le service de transport adapté municipal, et ce, jusqu'à l'obtention d'explications détaillées justifiant l'augmentation d'environ 35 000 \$ de la facture couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.**

21-11-301

**MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE D'EFFECTUER LES VÉRIFICATIONS DU CASIER ET DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DES CANDIDATS AU POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer les vérifications de bonne conduite et d'antécédents judiciaires pour des candidats au poste de pompier volontaire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, et ce, afin de s'assurer qu'aucun antécédent ne contrevient à l'exercice de leur fonction ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un responsable afin d'effectuer les démarches de vérifications ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le directeur du Service sécurité incendie à effectuer les démarches de vérification du casier et des antécédents judiciaires des nouveaux candidats au poste de pompier volontaire ;**

**QUE les frais encourus soient prélevés sur le premier versement de salaire du candidat engagé.**

21-11-302

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CLUB DE L'ÂGE D'OR « LES AMANTS DU BEL ÂGE » AFIN D'HONORER LES MEMBRES AYANT ATTEINT L'ÂGE DE 80 ANS ET SOULIGNER LEUR IMPLICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or « Les Amants du Bel Âge » a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière afin d'honorer les membres ayant atteint l'âge de 80 ans et souligner leur implications dans la municipalité lors d'une « Soirée Gala reconnaissance » à l'occasion de la fête de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER au Club de l'Âge d'Or « Les Amants du Bel Âge » une somme de 500 \$ afin d'honorer les membres ayant atteint l'âge de 80 ans et souligner leur implications dans la municipalité.**



No de résolution  
21-11-303

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE  
1 500 \$ À MME LAURA BOUCHARD PROVENANT DU FONDS  
DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET  
SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Laura Bouchard, étudiante en cinquième secondaire en sport-études (Patinage Val-d'Or) à l'école Polyvalente Le Carrefour de Val-d'Or, s'est qualifiée pour faire partie du Programme Élite pour l'année 2021-2022 et que cela implique des frais importants d'hébergement, d'entraînement, de compétitions, de transports, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Mme Laura Bouchard a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER à Mme Laura Bouchard une aide financière de 1 500 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.**

21-11-304

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE  
1 500 \$ À M. LOUIS-CHARLES BOUCHARD PROVENANT DU  
FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) –  
VOLET SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis-Charles Bouchard, étudiant en troisième secondaire en sport-études (LHPS) à l'école secondaire Le Tremplin de Malartic, s'est qualifié pour faire partie de l'équipe de hockey juvénile « Le Filon M-15 Élite » pour l'année 2021-2022 et que cela implique des frais importants d'hébergement, d'entraînement, de compétitions, de transports, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, M. Louis-Charles Bouchard a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER à M. Louis-Charles Bouchard une aide financière de 1 500 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

21-11-305

**NOMINATION DE M. LE MAIRE GUY LAFRENIÈRE ET M. LE  
CONSEILLER DENIS LEMOYNE POUR SIÉGER AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE  
BAIE-JAMES (ARBJ)**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer les membres du conseil qui représenteront la Ville de Lebel-sur-Quévillon au sein du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller  
Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et  
résolu unanimement :**

**DE NOMMER M. le maire Guy Lafrenière et M. le conseiller  
Denis Lemoyne comme représentants de la Ville de  
Lebel-sur-Quévillon pour siéger au conseil d'administration de  
l'Administration régionale Baie-James.**

21-11-306

**NOMINATION DE M. LE MAIRE GUY LAFRENIÈRE ET M. LE  
CONSEILLER DENIS LEMOYNE POUR SIÉGER AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES (GREIBJ)**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer les membres du conseil qui représenteront la Ville de Lebel-sur-Quévillon au sein du conseil d'administration du Gouvernement Régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère  
Roxanne Gendron, appuyé par Mme la conseillère  
Violaine Audet et résolu unanimement :**

**DE NOMMER M. le maire Guy Lafrenière et M. le conseiller  
Denis Lemoyne comme représentants de la Ville de  
Lebel-sur-Quévillon pour siéger au conseil d'administration du  
Gouvernement Régional d'Eeyou Istchee Baie-James  
(GREIBJ).**

21-11-307

**MENTION DE FÉLICITATIONS À MME JACINTHE GIRARD ET  
MME JESSICA RENAUD-BISSON POUR LEUR PERFORMANCE  
EXCEPTIONNELLE AU RALLYE INTERNATIONAL TROPHÉE  
ROSES DES SABLES - ÉDITION 2021**

CONSIDÉRANT la participation de Mme Jacinthe Girard et Mme Jessica Renaud-Bisson à la 20<sup>e</sup> édition du rallye international Trophée Roses des Sables du 12 au 24 octobre 2021 au Maroc ;

CONSIDÉRANT QU'elles ont remporté le deuxième rang au classement final sur un total de 150 équipes ;



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le Trophée Roses des Sables est un défi sportif 100 % féminin et que les fonds ramassés par le duo Girard/Renaud-Bisson pour participer à ce rallye ont servi à la recherche sur le cancer du sein, à venir en aide aux enfants du désert ainsi qu'au Club des petits déjeuners du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Trophée Roses des Sables a suscité beaucoup d'attention au niveau des médias (télévision, revues, journaux, Web, etc.) et que la performance exceptionnelle de l'équipe a contribué à la visibilité et au rayonnement de notre municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations du conseil municipal auprès de Mme Jacinthe Girard et Mme Jessica Renaud-Bisson pour leur performance exceptionnelle au rallye international Trophée Roses des Sables 2021.**

### **INSCRIPTION**

#### **DÉPÔT DES BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE**

---

Les membres du conseil prennent connaissance des bordereaux de correspondance des mois de septembre et d'octobre 2021.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports mensuels de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours des mois de septembre et d'octobre 2021.

### **INSCRIPTION**

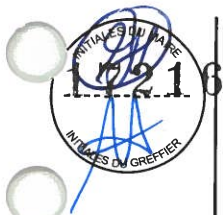
#### **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

---

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Quatre (4) citoyens présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Aéroport
- ✓ Endettement de la ville
- ✓ Rôle triennal
- ✓ Route 113

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution  
**21-11-308**

Annotation

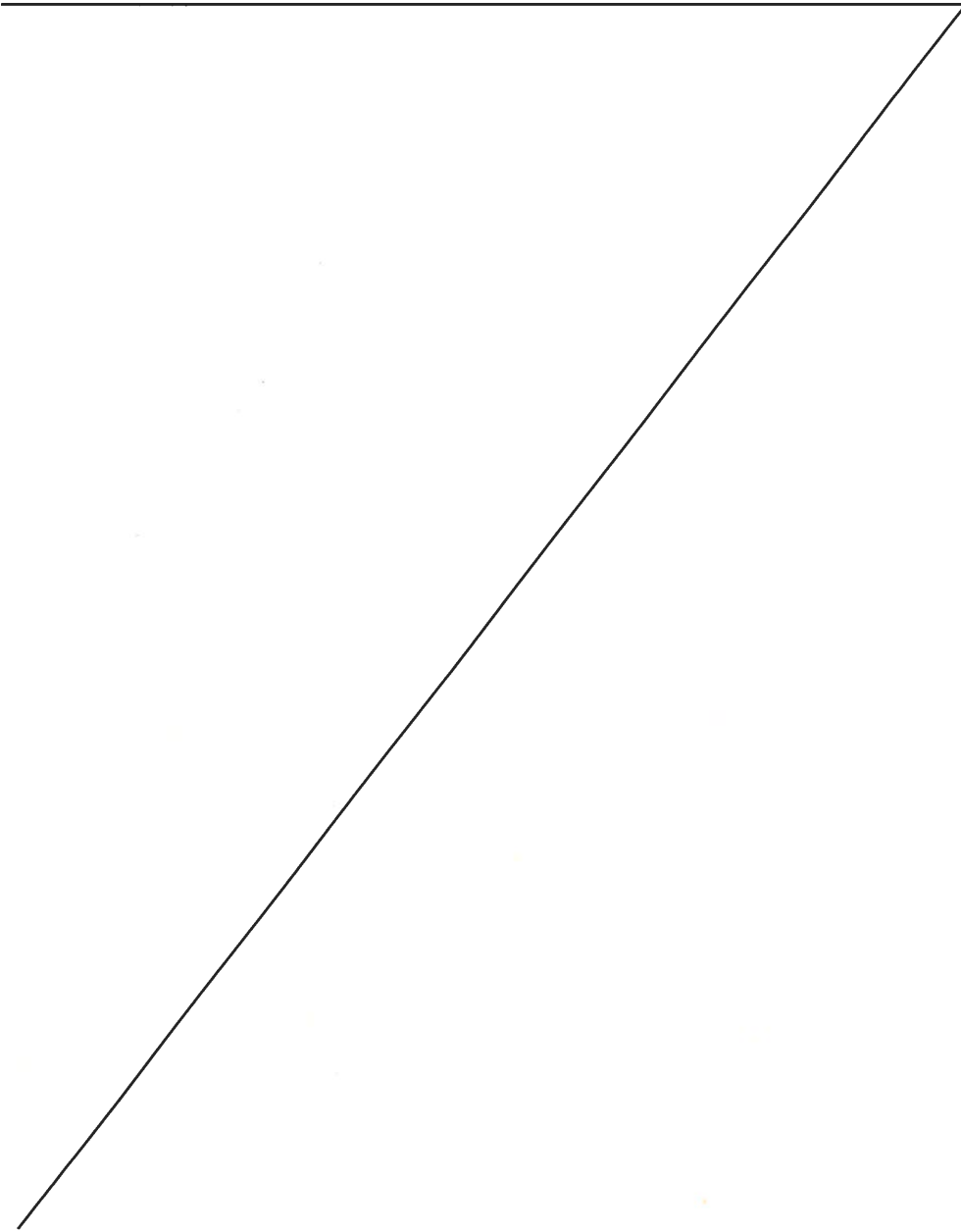
**RÉSOLUTION  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;


CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

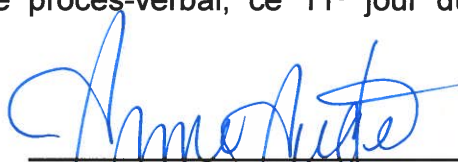
**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 21 h 32.**



Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 21-11-264 à 21-11-308 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021.

  
\_\_\_\_\_  
Guy Lafrenière, maire

  
\_\_\_\_\_  
Anne Audet, greffière